

LES THÈMES DE LA CONFÉRENCE DES COURS CONSTITUTIONNELLES EUROPÉENNES

I^{ère} Conférence, 1972 (Dubrovnik):

« *Compétence des Cours constitutionnelles et portée juridique de leurs jugements* ».

II^e Conférence, 1974 (Baden-Baden):

« *Interprétation et initiative du contrôle de constitutionnalité* ».

III^e Conférence, 1976 (Rome):

« *La Cour constitutionnelle et le législateur* ».

IV^e Conférence, 1978 (Vienne):

« *L'état et la portée des droits fondamentaux* ».

V^e Conférence, 1981 (Lausanne):

« *L'état et la portée des droits fondamentaux dans le domaine de l'enseignement* ».

VI^e Conférence, 1984 (Madrid):

« *Relations entre le pouvoir central et les pouvoirs territoriaux dans la jurisprudence constitutionnelle* ».

VII^e Conférence, 1987 (Lisbonne):

« *La jurisprudence constitutionnelle dans le cadre des pouvoirs de l'Etat, à la lumière du caractère, du contenu et des effets des décisions sur la constitutionnalité des normes* ».

VIII^e Conférence, 1990 (Ankara):

« *La hiérarchie des normes constitutionnelles et sa fonction dans la protection des droits fondamentaux* ».

IX^e Conférence, 1993 (Paris):

« *La protection constitutionnelle et la protection internationale des droits de l'homme: concurrence ou complémentarité?* »

X^e Conférence, 1996 (Budapest):

« *La liberté d'expression. La séparation des pouvoirs dans la jurisprudence des Cours constitutionnelles* ».

XI^e Conférence, 1999 (Varsovie):

« *La jurisprudence constitutionnelle en matière de liberté confessionnelle* ».

XII^e Congrès, 2002 (Bruxelles):

« *Les relations entre les Cours constitutionnelles et les autres juridictions nationales, y compris l'interférence, en cette matière, de l'action des juridictions européennes* ».

XIII^e Congrès, 2005 (Nicosie):

« *Les critères de la limitation des droits de l'homme dans la pratique de la justice constitutionnelle* ».

XIV^e Congrès, 2008 (Vilnius):

« Problèmes de l'omission législative dans la jurisprudence constitutionnelle ».

XV^e Congrès, 2011 (Bucarest):

« La justice constitutionnelle: fonctions et relations avec les autres autorités publiques ».

XVI^e Congrès, 2014 (Vienne):

« La coopération entre les cours constitutionnelles en Europe – Situation actuelle et perspectives ».